Belfort, le 08/01/2022

Madame, Monsieur,

J’ai le plaisir de vous faire parvenir une plaquette exposant les missions et activités des **Conciliateurs de Justice**.

Votée à l’Assemblée Nationale et validée par le Conseil Constitutionnel, la loi de modernisation de la Justice du XXIème siècle renforce les modes amiables de règlement des litiges et le garde des sceaux l’a encore rappelé lors de sa conférence de presse du 05/01/2023. Ces nouvelles dispositions traduisent la volonté du ministère de la Justice et du législateur de renforcer la justice de proximité et d’apporter une réponse rapide et concertée aux justiciables.

Le dossier que nous vous transmettons détaille les missions du Conciliateur de Justice, ses domaines d’intervention, les litiges qu’il prend en charge. Il explique aussi la manière de le saisir, en proximité, lors de ses permanences.

Fort des résultats probants apportés par la conciliation aux litiges du quotidien dans le Territoire de Belfort : 595 affaires enregistrées par les sept conciliateurs en 2022, dont la moitié se concluent par un accord à l’amiable, il nous a semblé important de vous rappeler nos permanences et d’insister aussi sur le recrutement.

Il nous serait agréable que vous puissiez en informer nos concitoyens par affichage ou dans une prochaine édition de votre journal municipal.

Je reste à votre disposition pour approfondir ces échanges. Vous pouvez me joindre aux coordonnées ci-dessous.

Dans l’attente, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Le représentant des conciliateurs auprès du tribunal judicaire de Belfort

R VILLEMIN

✆ 06 62 33 08 86

[robert.villemin@conciliateurdejustice.fr](mailto:robert.villemin@conciliateurdejustice.fr)

*Adresse administrative : Tribunal judiciaire de Belfort 5, pl de la République 90000 BELFORT*